

COMMUNIQUÉ

DU JAMAIS VU,

LE MINISTRE INNOVE EN ENVISAGEANT DE SUPPRIMER UN DIPLÔME PROFESSIONNEL

Le jeudi 6 février, le ministre convie journalistes et personnalités diverses à un déjeuner de presse pour vanter la vitrine de sa réforme de la voie professionnelle : les campus des métiers et des qualifications. À l'opposé de cette vitrine, il persiste à démanteler méticuleusement les lycées et les diplômes professionnels.

Le ministère envisage de supprimer purement et simplement le BEP. Ce diplôme a déjà subi une attaque forte lors de la généralisation du bac pro 3 ans au sens où, depuis, il ne bénéficie plus d'une formation spécifique. Il s'obtient dorénavant par des épreuves certificatives qui se déroulent l'année de première bac pro - d'où son nom de diplôme intermédiaire. Le ministre Blanquer est un des instigateurs de ce coup dur porté au BEP.

Aujourd'hui, il envisage d'aller encore plus loin en remplaçant ce diplôme, reconnu par les conventions collectives donc reconnu par les entreprises, par une attestation.

Tous les jeunes quittant la voie professionnelle avant l'obtention du baccalauréat n'auraient donc plus la possibilité d'obtenir un premier niveau de qualification par un diplôme. Or, comme le soulignent toutes les études, le diplôme reste un rempart contre la précarité et le chômage.

Si cette mesure était mise en œuvre, elle aurait de lourdes conséquences pour les jeunes qui décrocheraient et se retrouveraient de fait à grossir les rangs de celles et ceux qui sortent du système éducatif sans qualification.

Ce choix est à l'opposé des objectifs affichés de sécurisation des parcours scolaire et professionnel des jeunes. Une fois de plus M. Blanquer fait la preuve du fossé qui existe entre son discours et la réalité de ses actes.

Le SNUEP-FSU refusera ce scénario car il est dangereux pour les jeunes et irrespectueux des personnels engagés au quotidien pour faire réussir et qualifier toutes les élèves.

Il exige le maintien du BEP et demande à ce que les épreuves de ce diplôme intermédiaire redeviennent ponctuelles et terminales pour libérer du temps disciplinaire et redonner du temps d'enseignement aux enseignant·es.